

**Compte-rendu succinct  
du Conseil Municipal  
du lundi 4 septembre 2017**

*Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 08.*

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2017**

**Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 10 juillet 2017**

Le procès-verbal de la séance du lundi 10 juillet, après un vote à main levée qui a donné pour 28 votants, 22 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions, approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juillet 2017.

**FINANCES**

**1 – Jeunes agriculteurs - Exonération de la Taxe Foncière**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide d'accorder le dégrèvement de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférentes aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs,
- fixe la durée d'exonération à 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant celle de l'installation du jeune agriculteur. Cette disposition entrera en vigueur à partir de janvier 2018.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**2 – Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie – Démarche « Préférence Commerce » - Millésime 2018-2019**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- est favorable à la proposition de partenariat de la CCI pour la démarche « Préférence Commerce » pour les années 2018-2019,
- autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante avec la CCI.

**URBANISME**

**3 – Rue de l'Aubépin - Acquisition d'un terrain**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide d'acquérir les parcelles suivantes :
  - › AM 58 d'une surface de 351 m<sup>2</sup> au prix de 12 € le m<sup>2</sup> soit 4 212,00 €
  - › AM 57 d'une surface de 38 m<sup>2</sup>, droit indivis pour moitié au prix de 12€ le m<sup>2</sup> soit 228,00 €
  - › AM 43 d'une surface de 180 m<sup>2</sup>, droit indivis pour le quart au prix de 12 € le m<sup>2</sup> soit 540,00 €soit un montant total de 4 980,00 € nets vendeurs, les frais d'actes étant à la charge de la Commune,
- charge Madame le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

#### **4 – Rue de l'Aubépin – Classement d'une venelle dans le domaine public communal**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de classer la parcelle AM n°720 dans le domaine public communal,
- autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

#### **5 – Rue Fortuné Parenteau - Classement d'un parking dans le domaine public communal**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de classer la parcelle AB n°723 dans le domaine public communal,
- autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

#### **6 – Lotissement Consorts BENETEAU - Rétrocession d'une parcelle à l'angle des rues de la Ragoille et des Murailles**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- est favorable à la rétrocession de ces deux parcelles à la Commune, à l'euro symbolique,
- décide de les classer dans le domaine public communal,
- autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

#### **7 – Rue des Métives - Classement d'un délaissé dans le domaine privé communal (P.J. n°4)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de classer ce délaissé dans le domaine privé de la Commune,
- autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

#### **8 – Rue Louis Desnouhes - Acquisition d'une bande de terrain (P.J. n°5)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- confirme l'acquisition de la parcelle AH 444 de 98 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame O'BRIEN,
- autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié.

## **PROGRAMMES DE SUBVENTIONS – PATRIMOINE ARCHITECTURAL**

#### **9 et 10 – Programmes d'aides à la rénovation, la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine architectural – Octroi de subventions**

##### ***Délibération n°9 :***

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 1 050,00 € à Monsieur AUDUREAU pour ses travaux de menuiseries 6 rue du Haut Bourg, au titre du programme Label B « Bien-Etre ».

##### ***Délibération n°10 :***

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 1 500,00 € à la SCI Les Filles, représentée par Monsieur ROGER, pour ses travaux 17 place de Lattre de Tassigny, au titre du programme de ravalement de façade par application d'enduit traditionnel.

## **ÉLECTRIFICATION**

#### **11 – Convention SyDEV – Eclairage et communications électroniques du lotissement de La Petite Fraudière – Tranche 2**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide la réalisation des travaux d'éclairage et de communications électroniques du lotissement de La Petite Fraudière Tranche 2,
- autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante avec le SyDEV.

## VOIRIES

### **12 – Conventions Conseil Départemental – Entretien des aménagements de voirie sur les RD 752 et 49**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- accepte les conditions d'entretien :
  - ↳ du giratoire de La Fournière pour la RD 752
  - ↳ des aménagements de sécurité rue Louis Desnouhes pour la RD 49
- autorise Madame le Maire à signer les conventions correspondantes avec le Conseil Départemental.

## **RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2016**

Conformément à la réglementation, les concessionnaires de services publics doivent nous faire parvenir leur rapport d'activité de l'année écoulée.

### **13 – Vendée Eau – Service de l'eau potable**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, prend acte de la présentation du rapport d'activité 2016 du service de l'eau potable.

### **14 - SCOM - Collecte des Ordures Ménagères**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, prend acte de la présentation du rapport d'activité 2016 du service du SCOM.

## **INTERCOMMUNALITÉ**

### **15 – Approbation du Contrat Vendée Territoires 2017-2020 avec le Conseil Départemental**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de s'engager dans le Contrat Vendée Territoires 2017-2020 au bénéfice du territoire du Pays de Pouzauges à conclure avec le Département de la Vendée pour le financement d'opérations de fonctionnement et d'investissement,
- approuve le Contrat Vendée Territoires comprenant le diagnostic de territoire, le contrat et la liste des projets,
- donne pouvoir à Madame le Maire pour signer le Contrat et tous documents s'y afférant.

*Madame le Maire lève la séance à 20 h 35.*